



**REMUNERATION DES APPRENTIS EN**  
**MENTION COMPLEMENTAIRE ACCUEIL RECEPTION DE**  
**NIVEAU IV (POST-BAC)**

Les apprentis en mention complémentaire de niveau IV en Accueil Réception sont rémunérés selon leur âge sur une base de 2ème année + 15 points.

Exemple : Un apprenti qui a 18 ans doit être rémunéré à 64% (49% + 15 points)

Montant du SMIC 35 h (151,67 h/mois) : 1 430,25 € brut taux horaire 9,43 € au 01/01/2013

	2ème année	
AGE	% du SMIC	Rémunération mensuelle en brut
moins de 18 ans	52%	743.73 €
18 à 20 ans	64%	915.36 €
21 ans et plus	76%	1086.99 €

Montant du SMIC 39 h (169 h/mois + majoration) = 1 632,27 € brut

SMIC 39 h (Majoration de salaire de 25 % de la 36<sup>ème</sup> à la 39<sup>ème</sup> heure supplémentaire)

En application de la loi TEPA du 1er octobre 2007

	2ème année	
AGE	% du SMIC	Rémunération mensuelle en brut
moins de 18 ans	52%	848,78 €
18 à 20 ans	64%	1044,65 €
21 ans et plus	76%	1240,53 €

